

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-03-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 10<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Karine St-Arnaud  
Chantale Hamelin  
Joëlle Genois  
Esther Savard  
Anick Leclerc

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2014-03-053**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 10 et 24 février 2014
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Adoption du règlement prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles
8. Adoption de la politique de développement durable
9. Acceptation soumission, conduites rue des Conifères et Chemin Neuf
10. Acceptation soumission, bâtiment non-chauffé
11. Mandat WSP Canada, égout pluvial rue Bellevue
12. Signature entente « Développements Portneuviens »

13. Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
14. Achat de jeu de Shuffleboard
15. Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissure
16. Adhésion aux Fleurons du Québec
17. Assistance financière, Fête nationale 2014
18. Contribution financière 2013, CADEP
19. Autorisation de passage, Fondation québécoise pour les enfants malades du coeur
20. Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille
21. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2014
22. Appui au Regroupement des organismes communautaires
23. Demande de subvention, voie de contournement
24. Période de questions sur les sujets traités.
25. Levée de l'assemblée

**Monsieur le maire fait un résumé de l'état actuel du dossier de la voie de contournement.**

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h36                      Fin : 20h03

**Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 10 mars 2014. (du 11 février au 10 mars 2014)

**Rés.2014-03-054**

**Adoption des procès-verbaux des 10 et 24 février 2014.**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville des 10 et 24 février 2014 soient acceptés tel que présentés.

**Rés.2014-03-055**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 225 208.94 \$.

Liste des comptes à payer	100 866.97 \$
Liste des chèques émis	8 538.63 \$
Liste des chèques manuels	12 984.75 \$
Liste des chèques paiement direct	0.00 \$
Liste des paiements en ligne	51 265.57 \$
Dépôt salaires	51 553.02 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2014 est déposé au conseil municipal, le 10 mars 2014.

**Rés.2014-03-056**

### **Adoption du règlement prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement #149 «Abrogeant le règlement numéro 098 et prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles » soit adopté.

**Rés.2014-03-057**

### **Adoption de la politique de développement durable**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte la Politique de développement durable.

**Rés.2014-03-058**

### **Acceptation soumission, conduites rue des Conifères et Chemin Neuf**

**Considérant que** la Ville a demandé des soumissions pour le remplacement d'une conduite d'eau potable localisée en partie sur la rue des Conifères et le chemin Neuf;

**Considérant que** l'avis d'appel d'offres a paru dans le journal le « Courrier de Portneuf » en date du 12 février 2014 et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO en date du 5 février 2014;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Entreprises Doménick Sigouin	91 785.34 \$
Gilles Rochette & Fils	118 591.90 \$
Construction & Pavage Portneuf	121 881.15 \$
Pagé Construction	122 718.80 \$
Henri Labbé & Fils	139 177.97 \$
Pax Excavation	145 719.43 \$
Forage Tetson	162 670.80 \$
Transport L & R Martel	190 942.96 \$

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour le remplacement d'une conduite d'eau potable localisée en partie sur la rue des Conifères et le Chemin Neuf à Entreprises Doménick Sigouin au montant de 91 785.34 \$ taxes incluses, et ce conformément au devis et à sa soumission;

**Rés.2014-03-059**

**Acceptation soumission, bâtiment non-chauffé**

**Considérant que** la Ville a demandé des soumissions pour la construction d'un bâtiment non-chauffé pour l'entreposage de ses équipements;

**Considérant que** l'avis d'appel d'offres a paru dans le journal le « Courrier de Portneuf » en date du 12 février 2014 et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO en date du 12 février 2014;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Trottier Construction	236 497.43 \$
Astuce Construction	251 795.25 \$
Constructions Véran	254 439.20 \$
Construction Jean Breton	264 517.92 \$
Construction Polyvalent	267 891.75 \$
Alain M& M Ltée	268 179.19 \$
Lajeunesse et Fils	274 187.78 \$
Mécanarc	275 940.00 \$
Construction Côté et Fils	276 974.78 \$
Meunier GPR	302 384.25 \$
Maskimo Construction	307 646.66 \$
Construction Hughes Bourget	374 300.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la construction d'un bâtiment non-chauffé à Trottier Construction au montant de 236 497.43 \$ taxes incluses, et ce conformément au devis et à sa soumission; conditionnellement à l'acceptation des matériaux de construction, équipements et équivalences par le responsable de la Ville tel que décrit dans les dispositions générales du devis (voir section B du devis).

**QUE** cette dépense soit affectée pour un montant de 146 192 \$ au règlement d'emprunt numéro 131 et pour un montant de 75 000 \$ dans le surplus accumulé.

**Rés.2014-03-060**

**Mandat WSP Canada, égout pluvial rue Bellevue**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal mandate WSP Canada pour effectuer les relevés topographies, à préparer les plans et devis et à présenter une demande d'autorisation auprès du ministère des Transports du Québec pour un projet de mise en place de bordure et de puisards dans la rue Bellevue pour un montant de 11 842.43 \$ taxes incluses.

**Rés.2014-03-061**

**Signature entente « Développements Portneuviens »**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 140 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**Considérant que** le but de ce règlement est d'autoriser la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation des travaux municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf une entente concernant les travaux de pavage et de l'installation des bordures des rues pour la phase II entre la Ville de Portneuf et Les Développements Portneuviens.

**Rés.2014-03-062**

**Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la rédaction du rapport annuel d'activité pour l'an 4, tel que le prévoit l'action numéro 4 du schéma de couverture de risques, a été incluse dans la demande de report d'échéanciers;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an quatre, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

**Rés.2014-03-063      Achat d'un jeu de shuffleboard**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense 9 125 \$ taxes incluses pour la construction d'une surface de jeu de Shuffleboard au parc de l'Hôtel de ville (fiche projet TP-16).

**Rés.2014-03-064      Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissure**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense nette de 10 800 \$, tel que prévu au budget, pour le balayage des rues.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense nette de 13 000 \$, tel que prévu au budget, pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense nette de 20 000 \$, tel que prévu au budget, pour le creusage de fossés.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense nette de 15 000 \$, tel que prévu au budget, pour le scellement de fissures.

**Rés.2014-03-065      Ahésion aux Fleurons du Québec**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf adhère à la 9<sup>e</sup> édition (2014-2016) des Fleurons du Québec et autorise de verser le paiement intégral du tarif triennal en un seul versement au montant de 1035 \$ taxes en sus.

**Rés.2014-03-066      Assistance financière, Fête nationale 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs de la Ville de Portneuf soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2014.

**Rés.2014-03-067      Contribution financière 2013, CADEP**

**Considérant** la demande de subvention de la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf pour l'année 2013;

**Considérant** l'intérêt du conseil municipal pour le développement résidentiel de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte de verser une subvention de 40 000 \$ à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf afin de la soutenir dans sa mission pour l'année 2013.

**QUE** cette dépense soit affectée au surplus accumulé.

**Rés.2014-03-068**

**Autorisation de passage, Fondation québécoise pour les enfants malades du cœur**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Fondation québécoise pour les enfants malades du cœur sur notre territoire le 6 septembre 2014.

**Rés.2014-03-069**

**Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille**

**Considérant que** la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

**Considérant que** les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

**Considérant que** le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

**Considérant que** la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

**Considérant que** soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

**Considérant que** l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal décrète le mois d'avril Mois de la Jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Rés.2014-03-070**

**Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2014**

**Considérant que** la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant qu'il** est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne,
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

**Rés.2014-03-071**

**Appui au Regroupement des organismes communautaires**

**Considérant que** la Ville désire appuyer les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »;

**Considérant que** les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

**Considérant que** les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

**Considérant que** la Ville reconnaît l'apport positif des organismes de notre milieu;



**Considérant** notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit :

- un financement à la mission adéquat
- un programme national de financement qui assure leur pérennité

**Rés.2014-03-072**

**Demande de subvention, voie de contournement**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf présentera une demande de subvention pour la construction de la voie de contournement dans le nouveau programme Fonds Chantiers Québec-Canada dès qu'il sera en vigueur.

.

**Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h24

Fin : 20h34

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Joëlle Genois demande la levée de l'assemblée à 20 : 35 hres.

---

Maire

---

Greffière